

Contrat Urbain de Cohésion Sociale - 2^{ème} programmation - Subventions complémentaires et/ou exceptionnelles aux associations

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur :

1 - Vie des quartiers / Enfance / Jeunesse / Prévention Citoyenneté / Lutte contre les Discriminations

La Ville de Besançon soutient dans les quartiers et à l'échelle de la Ville des associations qui au quotidien animent des actions sociales et socio-culturelles à destination des populations les plus modestes ou en difficultés.

Elle organise et finance des accueils de loisirs et espaces jeunes de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et pendant les vacances.

Aussi il est proposé des subventions aux associations et des financements aux structures municipales pour des actions complémentaires (ateliers culture urbaine, équipement, activités sportives de proximité, événement éducatif...).

D'autre part, dans la poursuite des décisions engagées par le Conseil Municipal du 22 mars 2010, et dans le cadre de l'exécution budgétaire des lignes de financement affectées à la politique municipale de développement social urbain, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à une programmation budgétaire portant pour l'essentiel sur une consolidation des financements attribués en première instance à des projets et actions soutenues dans le cadre de la programmation 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Une partie des structures soutenues sont de petites structures agissant au cœur des quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, ne disposant pas de salariés permanents en terme d'ingénierie et qui s'appuient de ce fait sur un engagement intense et continu des bénévoles impliqués dans ces associations. Ces structures présentent la caractéristique de développer des projets principalement en direction soit des habitants des quartiers dans leur globalité, dans un souci de partage et de convivialité, soit en direction d'un public jeune souvent difficile à intégrer et à stabiliser dans des activités régulières d'animations socio-éducatives, socio-sportives ou socio-culturelles.

1.1. Actions et activités socio-éducatives et socio-culturelles

- au titre des activités

Associations	Objet	Proposé
ASEP Cras-Chaprais	Projet été jeunes	850 €
	Animations Accueil de loisirs (Citadelle prend ses quartiers,...)	2 360 €
	Stages graff - anti-tags	1 630 €
MJC Besançon Clairs-Soleils	Animations Accueil de loisirs (Citadelle prend ses quartiers,...)	410 €
	Animations Un Eté en Ville	350 €
Comité de quartier Rosemont - Saint-Ferjeux	Animations Accueil de loisirs (Citadelle prend ses quartiers,...)	350 €

Associations	Objet	Proposé
ALEDD Association pour les Loisirs des Enfants Différents mais Déterminés	Séjours été Animations Accueil de loisirs (Citadelle prend ses quartiers,...)	1 000 € 250 €
De Vous à Nous	Espace jeunes	3 200 €
Vesontio Sports Vacances	Séjours été	1 000 €
Centre Omnisports Pierre Croppet	Accueil de loisirs	500 €
Association Les Petits Débrouillards	Participation Festival Biodiversité (accueils de loisirs)	625 €
Association RESKP	Organisation de battle	1 100 €
Maison Verte Espace Adolescent	Espace Adolescent	4 000 €
Croqu'livre	Regards Jeunes sur la Ville Edition des slams Nuit du Conte	3 000 € 3 500 €
APACA	Festival «Lumières d'Afrique»	1 800 €

Il est à noter, à titre de régularisation, la prise en charge de 30 licences moins de 18 ans par chacune des Maisons de Quartier de Planoise et Grette - Butte au titre de l'intervention de l'Association AccèSport (délibération du 30 septembre 2010) est portée à 60 licences pour la saison 2010-2011.

- au titre de l'équipement :

Sont étudiées en fin d'année les demandes de petit équipement et de mobilier pour les accueils de loisirs et structures d'animation.

Association	Objet	Proposé
MJC Besançon Clairs-Soleils	Atelier Danse Acquisition de miroirs	3 820 €

1.2. Actions de prévention et de citoyenneté

Dans le cadre du Contrat Local de Prévention et de Sécurité de Besançon (volet prévention citoyenneté du CUCS), un plan de 47 actions est en cours pour répondre aux 9 objectifs fixés par les 26 partenaires de la Ville de Besançon.

Ce plan vise à une intervention globale en prévention, en éducation, en médiation, en sanction, en réparation et en aide aux victimes. Certaines actions ont donné lieu à des développements et/ou des expérimentations qu'il semble opportun de soutenir.

La réalisation d'autres actions est mise en cause du fait des baisses de crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Il est donc proposé d'y apporter un complément de financement pour l'année 2010.

Associations	Objet	Proposé
Etablissement Léo Lagrange Grand Est	Formation «prévention de la violence et méthodes éducatives» Intervention en prévention de la violence auprès des collégiens	2 640 €
Association d'Aide aux Victimes d'Infractions - AAVI	Intervenant socio-juridique au commissariat Prévention des violences	10 000 €
Association d'Aide aux Détenus	Activités liées à la bibliothèque et atelier de réalisations musicales	2 000 €
Accueil Familles Pergaud	Accompagnement des familles de détenus	1 500 €
Collège Albert Camus - Besançon	Accompagnement individualisé des jeunes de 12 à 16 ans pour prévenir ou remédier aux exclusions scolaires	5 000 €
Ordre des Avocats à la Cour d'Appel de Besançon	Edition d'un document d'information sur les droits de l'enfant	1 000 €

1.3. Actions et activités socio-sportives

Au-delà de leur objet principal, les associations sportives ont un rôle en matière de prévention de par le public auquel elles s'adressent, composé notamment d'adolescents et/ou de jeunes adultes.

Parmi ces associations, certaines agissent plus précisément au cœur des quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon. Dans ce contexte elles agissent pour un «mieux vivre ensemble» sur ces territoires touchés par des difficultés socio-urbaines particulières.

Les financements proposés dans le tableau suivant ont donc principalement pour objet de renforcer les moyens engagés par ces associations au profit du rôle social qu'elles assurent sur les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon, auprès des habitants qui y résident.

Associations	Objet	Proposé
ASQ Planoise	Animation football «Place aux Filles»	500 €
Olof Palme (Orchamps)	Animation football	1 300 €
Foot et Loisirs Clairs-Soleils	Animation football	1 300 €
Association des Jeunes des 408 (Grette Butte)	Animation football	500 €
Satellite (Planoise)	Animation boxe	2 500 €
ASC Montrapon	Animation football	500 €
SC Clemenceau (Grette Butte / Amitié St-Ferjeux)	Animation football	1 000 €
Besançon Boxe Anglaise	Animation boxe	1 000 €
Association Dardania	Animation football	1 000 €
Besançon Racing Club Football	Animation football «Place au Foot»	1 000 €

Le financement de ces subventions sera assuré sur le budget de la Mission Tranquillité Publique, de la Mission et de la Direction de la Vie des Quartiers (Coordination jeunesse & Inter'Agés, Coordination Animation Ville et Mission CUCS).

2 - Volet accès à l'emploi et développement économique

Les 3 projets retenus au titre de cette seconde programmation s'inscrivent dans les objectifs principaux du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à savoir développer l'opérationnalité de dispositifs emploi dans les quartiers, développer les initiatives en matière de parrainage, apporter un soutien aux structures d'insertion par l'activité économique et poursuivre le développement économique des quartiers prioritaires.

Structures	Objet	Proposé
Blanchisserie du Refuge	Soutien à l'insertion par l'activité économique d'un public féminin	6 674 €
Association la Roue de Secours	Aide à l'acquisition de matériel	5 000 €
LIMPIO	Accompagnement dans et vers l'emploi - Aide au démarrage et soutien à l'insertion par l'activité économique	5 000 €

Le financement des subventions d'actions sera assuré sur :

- le budget de la Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse & Inter'Agés pour un montant de **13 625 €** prélevé au chapitre 65.422/6574 CS 47041,

- le budget de la délégation CUCS pour un montant de **18 500 €** prélevé au chapitre 65.824 / 6574 CS 47003, qu'il conviendra d'abonder, lors de la décision modificative n° 3 de l'exercice 2010, par un transfert de crédit de 5 000 € en provenance du chapitre 011.61/6042 CS 47041,

- le budget de la délégation Tranquillité Publique pour un montant de **24 740 €** prélevé de la façon suivante :

- . 18 740 € au chapitre 65.522/6574 CS 10063 qu'il conviendra d'abonder lors de la décision modificative n° 3 de l'exercice 2010, par un transfert de crédits en provenance du chapitre 011.110/6042 CS 10063

- . 5 000 € au chapitre 65.522 / 65737 CS 10063

- . 1 000 € au chapitre 65.522 / 65738 CS 10063

- le budget de la délégation Lutte Contre Les Discriminations pour un montant de **1 800 €** prélevé au chapitre 65.020/6574.7029 CS 10068

- sur le budget de la délégation Emploi & Insertion pour un montant de **16 674 €** prélevé au chapitre 65.90/6574 CS 10067 qu'il conviendra d'abonder, lors de la décision modificative n° 3 de l'exercice 2010, par les transferts de crédits suivants :

- 1 522 € en provenance du chapitre 011.90/6042 CS 10067

- 659 € en provenance du chapitre 011.90/6238 CS 10067.

Le financement de la subvention d'équipement attribuée à la MJC Besançon Clairs-Soleils sera prélevé sur le budget de la Vie des Quartiers pour un montant de **3 820 €** au chapitre 204.422/ 2042.509 CS 47030.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme des actions et projets tel que présenté et les financements s'y rattachant,
- autoriser les directions et services concernés à réaliser les mouvements budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de ce programme d'actions et de projets,
- autoriser le versement des financements aux associations et structures concernées par ce programme d'actions et de projets,
- autoriser Mme la Première Adjointe à signer les conventions et avenants éventuels à établir et à intervenir avec les différents partenaires permettant la mise en œuvre de ce programme d'actions et de projets.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime des Commissions n° 1 et 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET, M. GHEZALI, Mme POISSENOT, Mme FALCINELLA, Mme TISSIER, M. BENETEAU DE LAPRAIRIE n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.